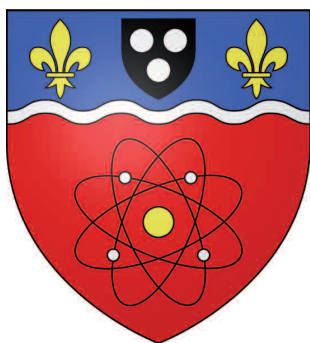


Décembre 2010

COMMUNE DE SACLAY



Saclay, petit village au cœur de grands projets, a été jusqu'à présent protégé de l'urbanisation. Conscient de la nécessaire évolution des aménagements actuels du Plateau, Saclay veut cependant défendre son environnement et voir pris en compte, au-delà du développement économique, les besoins en matière de transport de ses habitants qui ne se satisferont pas d'un projet à long terme.

Christian Page
Maire de Saclay

MAIRIE DE SACLAY

Place de la Mairie
91400 Saclay
www.saclay.fr

Un périmètre de concertation trop étroit circonscrit à un projet qui ne répond pas aux attentes actuelles de la population

À travers l'OIN et l'EPPS, l'État entend organiser l'aménagement du Plateau de Saclay en y créant une nouvelle zone de développement économique axée principalement vers le domaine de l'enseignement, de la recherche et des hautes technologies. Ces projets n'ont pas fait l'objet de débats publics officiels. L'État a préféré opter pour une concertation axée sur le développement des transports sur le Plateau et plus largement en Région Parisienne, avec un parti pris consistant dans la volonté d'œuvrer pour le développement économique du territoire. Ce parti pris pose la question de l'adhésion des populations locales du fait de ses conséquences en matière d'urbanisation.

Si la démarche est louable puisqu'il s'agit de réfléchir en amont à la desserte future de la région, cette volonté de débat public pourrait être plus globale.

Saclay, au cœur du projet d'aménagement, va en subir les impacts. Il est anormal que les responsables politiques locaux qui représentent les populations ne soient que peu représentés dans les instances de gouvernance.

Le débat public autour du Grand Paris est l'occasion pour la commune de faire valoir son avis, ses craintes et ses besoins devant un projet qui paraît insuffisant pour répondre aux préoccupations immédiates des populations et qui nécessite une mesure précise de son impact sur l'environnement et la structure du village.



Un projet dont les objectifs sont de relier des pôles économiques mais qui ne répond pas aux besoins à court et moyen terme des populations locales en matière de transport

Le premier but de ce projet est la desserte de nouveaux pôles économiques et le développement du territoire.

Mais, avant de réfléchir au développement de la région, il faudrait rechercher les moyens d'améliorer la situation actuelle. La demande des habitants de ce territoire de voir améliorer le réseau de transports en commun et les liaisons entre les différents bassins d'emplois et d'habitats n'est pas nouvelle. Ainsi, la saturation des lignes des RER B et C ainsi que leurs dysfonctionnements quasi quotidiens, l'inadaptation des réseaux de bus et leurs fréquences notoirement insuffisantes, sont régulièrement dénoncés.

Le projet de Grand Paris va peser lourdement sur les financements publics et risque d'assécher les crédits qui auraient pu être investis dans la modernisation des réseaux actuels et dans la réalisation de nouveaux axes de transports permettant de relier plus efficacement les pôles économiques et d'habitats de la grande couronne.

La saturation des routes est quotidienne sur le Plateau et il ne saurait être raisonnablement envisagé d'installer de nouvelles activités telles qu'elles sont prévues par l'EPPS et par le plan campus dès l'horizon 2015 sans prévoir des solutions immé-

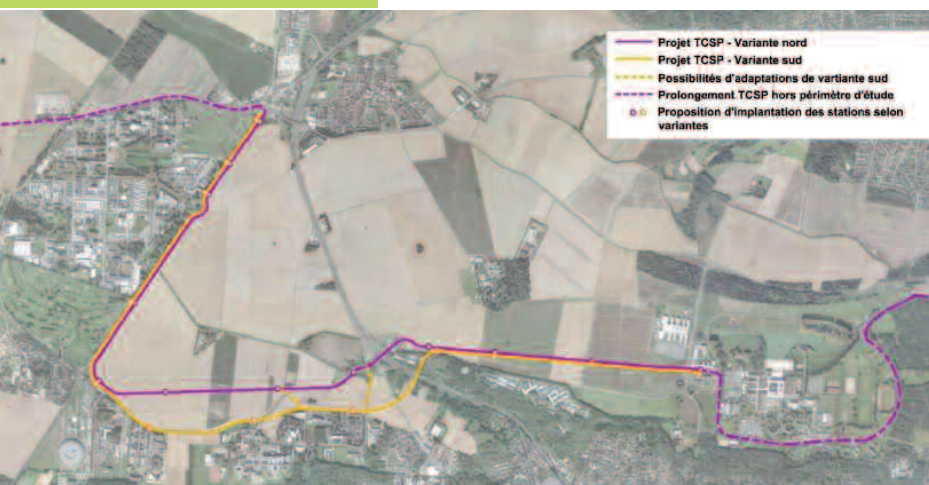
diates et durables pour désengorger les axes de circulations.

Des solutions immédiates sont possibles et ont été étudiées :

- ▶ amélioration du maillage de transports en commun pour faciliter les déplacements de banlieues à banlieues par la réalisation rapide de solutions types Transports en Communs en Sites Propres (TCSP) :
 - Orly/Massy/Saclay/Saint-Quentin-en-Yvelines, par la RD36,
 - Vélizy/Les Ulis, le long de la N118,
 - Versailles/Buc/RER B à Saint-Rémy-les-Chèvreuse,
 - Vélizy/Bièvres,
 - HEC/Saclay/Orsay ;
- ▶ mise en œuvre d'un véritable plan de rattrapage et de modernisation des RER B et C qui présentent aujourd'hui des dysfonctionnements et des retards quotidiens ;
- ▶ amélioration des accès aux gares notamment par la réalisation de parc de stationnement.

Des améliorations doivent être apportées aux projets « Grand Paris » et « Arc Express » pour répondre davantage aux besoins des habitants et à leurs craintes :

- ▶ la réalisation d'une gare au Moulon est inscrite dans le projet : outre les questions de rentabilité que peut poser cette réalisation et que soulèvent certains cahiers d'acteurs, la ville de Saclay note qu'aucun accès par des transports en commun ni même par des voies de circulation douces n'est prévu pour ses habitants vers cette gare. Ce problème est d'ailleurs identique pour les personnes venant travailler à Saclay. Cette gare ne représente donc pour la ville qu'une menace supplémentaire d'urbanisation induite et d'une circulation accrue sur le plateau, des usagers vers ce point ;
- ▶ la réalisation de l'Arc Express n'a pas d'intérêt immédiat pour les habitants de Saclay dès lors





que cet équipement concerne davantage la petite couronne, sauf à imaginer des réseaux de transport permettant de relier ce métro et ainsi de faciliter les échanges avec les réseaux de transport parisien ;

- ▶ la solution d'un métro aérien sur le territoire de Saclay et donc sur le Plateau ne saurait être retenue notamment en raison des conséquences graves et irréversibles qu'une telle réalisation aurait pour cet écosystème unique et fragile associant des zones humides à forte biodiversité et des terres agricoles très fertiles.

Outre le fait que le développement économique du Plateau ne se fera pas sans un réseau de transport adapté, il induira des conséquences néfastes tant sur le plan de la santé que sur le plan de l'environnement si l'accent n'est pas mis sur la réalisation de transports en commun respectueux de l'environnement et de la qualité de vie. La priorité doit être de proposer des solutions permettant de ne plus utiliser le véhicule personnel avec pour conséquences de limiter l'émission de gaz à effet de serre, de limiter les pathologies liées à une utilisation trop importante de la voiture, de limiter les effets induits pour les entreprises du fait des retards.

Un projet conçu pour le développement du territoire mais dont il faut mesurer l'impact pour les collectivités locales et leurs populations

La première crainte des élus locaux et des habitants qu'ils représentent est de voir se dérouler une urbanisation galopante qui serait induite par plusieurs facteurs :

- ▶ la volonté de faire de la région Île-de-France une « ville-monde » d'ici à 2035 avec une ambition de croissance démographique fixée à 1,8 million d'habitants à cette échéance ;
- ▶ la nécessité de financer les équipements de transports par la cession de fonciers ;
- ▶ l'attraction que représente une gare pour la réalisation de programmes immobiliers ou de création d'entreprises.

La seconde préoccupation importante de la ville est la garantie du respect de l'engagement pris par l'État et inscrit dans la loi de sauvegarder 2 300 ha, des espaces naturels agricoles du Plateau. Cet engagement tend à maintenir le cadre de vie et à protéger un espace de biodiversité dès lors que le

Plateau de Saclay constitue, à moins de 30 km de Paris, un des plus grands poumons verts apte à répondre demain aux besoins d'une agriculture de proximité.

Autre conséquence induite par le projet mais qui ne semble pas être étudiée : si la population doit s'accroître sur le plateau, et notamment sur le territoire de la ville de Saclay au Sud de la Martinière, quels moyens seront donnés aux collectivités locales pour installer les équipements publics nécessaires pour répondre aux besoins de ces nouveaux habitants (écoles, collèges, lycées, établissements sportifs et culturels) ? Outre la réalisation de ces équipements et la nécessité de trouver les financements nécessaires, se pose la question du respect, par les constructeurs du projet, des orientations choisies par les élus locaux en matière d'urbanisation. Ainsi, force est de constater que les éléments de prévisions de croissance démographique sur le Plateau ne sont



- pas compatibles avec le Plan Local de l'Habitat voté par les élus de la Communauté d'Agglomération du Plateau de Saclay.

L'urbanisation ne peut se faire sans une réflexion sur les réseaux d'assainissement et sur les éléments d'hydrauliques qui sont d'une importance toute particulière sur le Plateau concerné par deux bassins versants : celui de la Bièvre au nord et celui de l'Yvette au sud.

Or, il semble que ces problématiques soient complètement oubliées du projet. Quand aujourd'hui elles sont déjà au

cœur des préoccupations de nombreux élus des villes du plateau, comment peut-on envisager d'accroître l'urbanisation sans envisager des solutions pérennes dans ce domaine ?

Outre ces besoins de structures de réseaux impliqués par le projet s'ajoutent des éléments tenant au respect et à la sauvegarde du patrimoine notamment au regard du réseau de rigoles existant sur le Plateau et en cours de réhabilitation pour alimenter les fontaines de Versailles. Il conviendrait que les projets de développement futur du plateau ne remettent pas en cause ce travail.

Conclusion

Ce projet, dont la finalisation n'est pas prévue avant 2030, présente l'intérêt de concrétiser une réflexion sur le transport sur le Plateau de Saclay qui accompagnerait le développement économique de ce territoire.

Pour autant, il nous semble qu'il n'est pas la seule issue et qu'il existe des alternatives moins coûteuses et plus immédiates dans la réponse apportée aux usagers du territoire. Ainsi, la ville de Saclay pense qu'il faut en priorité :

- ▶ moderniser et améliorer les réseaux de RER B et C ;
- ▶ réaliser les transports en commun en site propre qui permettront de mailler le territoire et de relier les différents bassins d'emplois et d'habitats ;
- ▶ étudier les solutions d'aménagement en termes d'assainissement et d'hydraulique ;
- ▶ respecter les volontés des élus locaux en matière de croissance démographique sur le Plateau ;
- ▶ étudier les financements qui permettront aux collectivités locales de faire face à leurs obligations en matière de création d'équipements publics pour répondre aux besoins des populations nouvelles.

Enfin, au-delà des projets de transports et de développement économiques, le village de Saclay tient à réaffirmer sa volonté de conserver le caractère agricole du Plateau et de préserver le cadre de vie de ses habitants.